

Procès-verbal de la 117^e assemblée générale ordinaire de l'Association Suisse des Musiciens

3 septembre 2016 à 10h30, Hotel Monopol, Pilatusstrasse 1, 6002 Lucerne

Version provisoire – soumise au vote le 1^{er} avril 2017

Présents

Comité: William Blank (Président), Laurent Mettraux (Vice-président), Jonas Kocher, David Sonton
Cafilisch, Beat Gysin, Christian Kobi

Simone Keller – excusée

Membres: Heidi Baader-Nobs, Franziska Baumann, Gary Berger, Annelis Berger, Claudia Ulla
Binder, Nicolas Bolens, Jens Bracher, Roman Brotbeck, Matthias Bruppacher, Raphael
Camenisch, Antoine Chessex, Carlo Ciceri, Victor Cordero, Arturo Corrales, Ruedi
Debrunner, Antoine Fachard, Walter Fähndrich, André Fatton, Esther Flückiger, Fortunat
Frölich, Daniel Fueter, Ulrich Gasser, Barbara Gasser, Anne Gillot, Katharina Gohl Moser,
Stephanie Haensler, Christophe Haffter, Javier Hagen, Peter Hagmann, Edu Haubensak,
Jeannine Hirzel, Leonardo Idrobo, Regina Irman, Dieter Jordi, Kevin Juillerat, Christoph
Keller, Max E. Keller, Ezko Kikoutchi, Alois Koch, Hans Koch, Anne-Mey Krüger, Urs
Leimgruber, Julien Mégroz, Barblina Meierhans, Thomas Meyer, Roland Moser, Daniela
Müller, Christian Müller, Jalalu-Kalvert Nelson, Giancarlo Nicolai, Cécile Olshausen,
François Pantillon, Michael Pelzel, JOPO Poffet, Ingeborg Poffet, Maru Rieben, Michel
Roth, Christophe Schiess, Marianne Schuppe, Peter Siegwart, Andreas Stahl, Georges
Starobinski, Conrad Steinmann, Mathias Steinauer, Egidius Streiff, Pierre Sublet, Dragos
Tara, Blaise Ubaldini, Nicolas Von Ritter, Hansruedi Wallisegger, Katharina Weber, Annette
Weisbrod-Kirmess, Helena Winkelmann, Jing Yang, Robert Zemp, Matthias Ziegler,
Michelle Ziegler, Alfred Zimmerlin

Bureau: Johannes Knapp (Directeur), Annette Ansermoz (Comptabilité), Sarah Gaffino
(Administration)

Procès-verbal : Annette Ansermoz

Ordre du jour

- 1. Allocution de bienvenue du président**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1. Procès-verbal de la 116^{ème} Assemblée générale du 6.6.2015
 - 2.2. Procès-verbal décisionnel de l'Assemblée générale extraordinaire du 8.11.2015
- 3. Adoption du rapport annuel 2015**
- 4. Reddition des comptes 2015**
 - 4.1. Rapport des vérificateurs de comptes
 - 4.2. Décharge au comité
- 5. Informations du président, du comité et de l'administration**
 - 5.1. Présentation de la nouvelle direction
 - 5.2. Informations pratiques pour les Journées de la création musicale 2016
 - 5.3. Programme provisoire Journées de la création musicale 2017
 - 5.4. Pages ASM dans la Revue Musicale Suisse
 - 5.5. Site Internet et identité visuelle de l'ASM
 - 5.6. Communauté de travail pour la diffusion de la musique suisse
 - 5.7. *dissonance*
 - 5.7.1. Rapport de la rédaction concernant la mise en œuvre des décisions du 8.11.2015
 - 5.7.2. Rapport du comité et de la direction concernant les actions entreprises et prévues pour la pérennisation de la revue
 - 5.8. Office fédéral de la culture: Régime d'encouragement 2017-2020
 - 5.8.1. Explications sur la nouvelle ordonnance du DFI concernant les organisations culturelles
 - 5.8.2. Perspectives et actions futures
- 6. Elections**
 - 6.1. Président et comité
 - 6.2. Conseil de Fondation de la Caisse de Secours
 - 6.3. Jury Journées de la création musicale 2017
- 7. Divers**

1. Allocution de bienvenue

Le président William Blank déclare la 117^{ème} Assemblée générale ouverte et souhaite la bienvenue aux membres. Il remercie l'assistance pour sa présence. Il remercie également les 73 membres qui se sont excusés et les remercie pour leur intérêt.

Il salue tout particulièrement les invités

Andri Hardmeier	Pro Helvetia
Tobias Rothfahl	Pro Helvetia
Marianne Doran	Présidente SMS
Christoph Trummer	Président MSS
Cécile Drexel	Directrice MSS
Beat Santschi	Président USDAM
Katrin Spelinova	Rédactrice en chef RMS
Benedikt Von Peter	Directeur du théâtre de Lucerne

Et mentionne ceux qui se sont excusés:

Danielle Nanchen	OFC (Création culturelle)
Alexandra Thalmann	OFC (Création culturelle)
Martine Chalverat	OFC (Création culturelle/Musique et culture numérique)
Till Knipper	Rédacteur Neue Zeitschrift für Musik (Schott)
Hans Läubli	Directeur Suisseculture
Benedikt Wieland	Directeur SMS
Mark Sattler	Dramaturge Lucerne Festival / Ensemble moderne

Il invite les membres qui n'auraient pas encore signé la liste de présence, de bien vouloir le faire.

Johannes Knapp informe l'assemblée que Jonas Kocher (membre du comité) ainsi que plusieurs autres membres arriveront avec du retard dû à un accident sur la ligne de chemins de fer entre Soleure et Olten survenu en matinée.

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée, celui-ci est donc adopté.

Jeannine Hirzel et **Maru Rieben** sont élus scrutateurs pour cette assemblée.

2. Adoption des procès-verbaux

2.1. Procès-verbal de la 116^{ème} Assemblée générale du 6.6.2015 à Berne

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est adopté à l'unanimité.

2.2. Procès-verbal décisionnel de l'Assemblée générale extraordinaire du 8.11.2015

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du rapport annuel 2015

William Blank signale que le rapport annuel se trouve sur notre site internet et qu'il peut être obtenu en version papier sur demande.

Le rapport annuel 2015 est adopté à l'unanimité.

Depuis la dernière assemblée générale, nous avons à déplorer le décès de 10 membres, à notre connaissance:

Matthias Vogel, janvier 2015	Aurèle Nicolet, janvier 2016
Alfred Ehrismann, juillet 2015	Oscar Wiggli, janvier 2016
Rudolf Jaggi, septembre 2015	Christiane Montandon, mars 2016
Lucius Juon, octobre 2015	Verena Gohl, mai 2016
Marie-Lise de Montmollin, novembre 2015	Franz Tischhauser, mai 2016
Hans-Jürg Meier, décembre 2015	Olivier Faller, juillet 2016

L'assemblée observe une minute de silence en leur souvenir.

Le président souhaite ensuite la bienvenue aux 22 nouveaux membres qui ont rejoint l'ASM depuis la dernière assemblée:

Hans-Peter Achberger	Mario Martellotta
Estelle Beiner	André Meier
Annelis Berger	Abril Padilla
Bettina Berger	Melissa Pop
Coraline Cuenot	Matteo Riparbelli
Christoph Haffter	Micha Seidenberg
Richard Haynes	Samuel Stoll
Leo Hofmann	Srdjan Vukasinovic
Lukas Huber	Judith Wegmann
Matthias Kuhn	Jing Yang
Olivier Lattion	Michelle Ziegler

4. Reddition des comptes 2015: rapport des vérificateurs de comptes de l'année 2015 et décharge du comité

Le directeur **Johannes Knapp** donne quelques explications au sujet du rapport financier annuel: le rapport financier annuel 2015 se clôture sur un total de dépenses de CHF 470'358.50.- et un total de bénéfices de CHF 470'678.29.- avec un excédent de recettes de CHF 319.79.-. L'association dispose, après la clôture des comptes 2015, d'un capital propre de CHF 3'485.-. Après les turbulences de l'exercice financier 2014, année au cours de laquelle le comité a sauvé *dissonance* par une contribution au déficit de près de CHF 49'000.- avec pour conséquence un déficit de près de CHF 40'000.-, l'équilibre budgétaire de l'ASM a pu être rétabli l'an dernier. Le compte de résultat 2015 se différencie de celui de l'année précédente sur de nombreux points. C'est pourquoi la cotisation des membres a augmenté de 10 % à Fr 200.-, conformément à la décision prise lors de l'Assemblée générale du 30 août 2014. Bien que ces mesures aient eu pour conséquence une augmentation de recettes de CHF 7'385.-, celle-ci n'est pas proportionnelle à l'augmentation de la cotisation, car le nombre de membres a légèrement reculé en 2015.

Les recettes pour *dissonance* ont pu être augmentées et les dépenses légèrement réduites. Pour la première fois, un numéro spécial a également pu être publié en collaboration avec ZeitRäume Basel. Grâce à l'engagement de la rédaction, davantage de recettes ont pu être enregistrées grâce aux annonces. De cette façon, le rapport financier annuel de la revue se clôture sur un excédent de CHF 5'451.-

4.1. Rapport des vérificateurs de comptes

La révision a été effectuée par le fiduciaire « GF Audit SA » à Blonay.

Les comptes ainsi que les rapports des réviseurs de l'ASM et des fondations Hermann Suter, Maurice Sandoz et Marguerite de Reding, de la Caisse de secours et du Fonds suisse pour des bourses musicales sont publiés dans notre rapport annuel (sur notre site internet).

4.2. Décharge du comité

L'assemblée adopte à l'unanimité les comptes 2015 de l'Association Suisse des Musiciens, ainsi que ceux des fondations Hermann Suter, Maurice Sandoz et Marguerite de Reding, de la Caisse de Secours, et des Bourses musicales, et donne décharge au Comité.

5. Informations du président, du comité et de l'administration

5.1. Présentation de la nouvelle direction (organisation du bureau)

David Sontòn Cafilisch explique le tournant structurel intervenu au sein du bureau entre 2013 et aujourd'hui et souligne que le choix de la direction et de l'ensemble du bureau incombe, selon les statuts, au comité. Il dément en même temps les préoccupations formulées par certains membres quant à une soi-disant « réorientation stratégique » de l'association. S'il est vrai que cette formule est apparue de manière temporaire sur le site Internet, elle a toutefois été retirée depuis longtemps. Csaba Kézér aurait choisi cette formule malheureuse dans le feu de l'action comme sous-titre à l'annonce de la nouvelle direction. David Sontòn Cafilisch fait référence à une requête de Michel Roth, que son auteur a entre-temps retirée. Dans cette requête, il était affirmé à tort que la nomination de la nouvelle direction aurait été menée à l'encontre des statuts. La nomination de Johannes Knapp est en effet absolument conforme aux statuts, et la décision a été en effet prise à l'unanimité par les sept membres du comité.

Avant avril 2013, Csaba Kézér (100%) dirigeait le bureau, qui consistait également en une place de secrétariat à 50% et de comptabilité (Annette Ansermoz, 40%), soit au total 190 %.

Afin de décharger Csaba Kézér, son pensum fut réduit à 70% et on lui associa un coordinateur artistique, engagé d'abord à 40%, puis à 50%. Johannes Knapp a été choisi en avril 2013 parmi un grand nombre de postulations. Le poste « comptabilité/secrétariat » est d'abord resté à 50% puis fut augmenté à 60%. David Sontòn Cafilisch profite de l'occasion pour remercier la « mémoire de l'ASM », Annette Ansermoz, pour son grand engagement. Au total, cette nouvelle situation représentait un taux d'occupation de 180%. Très rapidement, le choix de Johannes Knapp s'est confirmé, car il s'est engagé de manière très approfondie en un laps de temps très court dans le paysage de la musique contemporaine suisse mais également dans le contexte de la politique culturelle suisse, et a fait preuve jusqu'à aujourd'hui de compétences uniques. Fin 2015, Csaba Kézér a annoncé son désir de se tourner vers d'autres occupations, il était déjà devenu entre-temps directeur du Nouvel Ensemble Contemporain (NEC).

En février 2016, Csaba Kézér et le comité se sont mis d'accord pour résilier les rapports de travail pour le 30 juin 2016. Pour sa succession, il n'y a pas eu de nouvelle mise au concours, car l'on pouvait déjà compter sur la personnalité très compétente de Johannes Knapp. Il a pris ses fonctions de directeur le 1^{er} juillet 2016 (70 %), après que le comité a décidé à l'unanimité de le nommer en avril 2016.

Afin de lui apporter un soutien essentiel dans les tâches administratives, fin juin, à l'issue de six entretiens d'embauche, le choix s'est porté sur Sarah Gaffino. Elle est engagée à 30%, de sorte que le bureau compte aujourd'hui un taux de 160 %.

David Sontòn Cafilisch souhaite la cordiale bienvenue à Sarah Gaffino au sein de l'ASM.

5.2. Informations pratiques pour les Journées de la Création 2016

Johannes Knapp indique que les places de concerts réservées ne pourront pas être retirées aux caisses, mais directement auprès de lui après l'AG.

5.3. Programme provisoire des Journées de la Création 2017

David Sontòn Cafilisch explique que les Journées de la Création 2017 auront lieu les 1^{er} et 2 avril 2017 dans le cadre du Festival Archipel à Genève.

L'accent sera mis sur le fait d'offrir une plateforme au plus grand nombre d'ensembles possible. Ainsi, treize ensembles de Suisse seront invités et onze compositeurs suisses. Il y aura en outre des plages destinées aux étudiants des Hautes Ecoles de Bâle et Genève.

Les deux ensembles ö ! et Proton sont entre autres invités à produire un concert commun, financé principalement par l'ASM avec le soutien de fondations. Un appel à partitions sera lancé ces prochains jours, auquel tous les membres sont invités à participer. Les partitions en format pdf devront être envoyées jusqu'au 31 octobre 2016. Les candidats pourront présenter des œuvres allant du trio à des pièces destinées aux deux ensembles

réunis (18 musiciens). **Heinz Holliger** propose de prendre aussi en considération des œuvres dignes d'intérêt réalisées par des compositeurs décédés.

Un jury doit être constitué pour la sélection des partitions. L'ASM propose à côté de Marc Texier (Archipel), Matthias Kuhn (ensemble Proton) et David Sontòn Caflisch (ensemble ö!), les noms des membres ASM suivants : Alfred Zimmerlin, Helena Winckelman et Arturo Corrales.

Le jury siégera à la mi-novembre 2016 et effectuera une sélection des œuvres à jouer.

Par ailleurs, en marge des Journées de la Création du 1^{er} avril, des débats auront lieu sur le thème des droits d'auteur et éventuellement de la critique musicale. L'ASM a l'intention de mettre l'accent sur ce sujet dans *dissonance*. Ces deux événements seront principalement financés par la Suisa.

De même, une installation musicale mise en scène par Alexandre Babel se produira le 2 avril. A cette occasion, des œuvres de compositeurs de l'ASM destinées à des ensembles composés de une à cinq clarinettes basses, combinés avec un à cinq percussionnistes seront interprétées en première mondiale.

Cécile Olshausen pense avoir lu dans le PV 2015 que les membres ASM ne peuvent pas être soutenus.

David Sontòn Caflisch explique que Marc Texier souhaitait réunir deux ensembles suisses alémaniques et que le soutien sera alloué à l'ensemble, dont il n'est «que» le directeur artistique.

5.4. Pages ASM dans la Revue Musicale Suisse

Laurent Mettraux informe l'assemblée que la *Revue musicale suisse (RMS)* a été reprise en 2015 par la NZZ Fachmedien AG. Cette dernière va augmenter les tarifs pour les associations partenaires dès l'année prochaine. Afin d'empêcher une surcharge sur le budget, le comité a décidé de ne conserver qu'une page par numéro. D'autres articles ainsi que des traductions pourront être consultés sur le site internet de la *RMS*. Au cas où une augmentation supplémentaire des coûts s'avérerait trop importante, le comité envisagera de prendre en considération un retrait. Ce serait d'ailleurs regrettable, car cela offre une bonne visibilité à l'ASM et garantit une couverture étendue. De plus, dès cet automne, il a l'intention de publier à nouveau des interviews sur l'une des pages de la *RMS* et de présenter ainsi des compositeurs et des musiciens. De même, la communication sera optimisée à l'avenir par l'intermédiaire de la newsletter de l'ASM et du nouveau site internet. Une nouvelle fonction permettra d'introduire directement des concerts de musique contemporaine et des créations, qui seront visibles directement sur le site de l'ASM. Il profite de l'occasion pour encourager les membres, compositeurs, interprètes et administrateurs de concerts à introduire leurs événements dès que possible.

Christoph Keller est d'avis qu'une page, ce n'est déjà pas beaucoup, et que l'on devrait se demander si cela vaut la peine de poursuivre, puisque nous avons déjà *dissonance* comme moyen de communication efficace.

Johannes Knapp explique que les associations avaient jusqu'au mois de juin pour décider si elles souhaitent signer un partenariat pour 2017, un retrait ne peut donc entrer en vigueur qu'à partir de 2018.

Katharina Gohl-Moser demande combien coûte une page dans les 9 éditions de la *RMS*.

William Blank répond que cela coûte environ CHF 12 000.-. Le comité justifie la décision prise pour 2017 par le souci de satisfaire aux exigences de l'OFC qui demande que les membres de l'association soient informés régulièrement, et pour des raisons de visibilité de l'association – le tirage de la *RMS* s'élève à 21'000 exemplaires neuf fois par an, *dissonance* est tirée à seulement 1'800 exemplaires quatre fois par an. Il ajoute que la solidarité avec les autres associations a joué également un rôle. En outre, l'ASM est la seule association qui écrit sur la musique contemporaine dans la *RMS*.

Anne Gillot propose que notre page dans la *RMS* soit également utilisée pour rendre attentif à *dissonance*, au lieu de considérer les deux revues comme concurrentes.

Heinz Holliger est d'avis qu'on devrait d'abord savoir si l'argent épargné pour la *RMS* reviendrait à *dissonance*.

William Blank répond que la décision, selon les statuts, revient au comité, qui a la responsabilité du budget.

Cécile Olshausen fait remarquer que les informations publiées dans la *RMS* pourraient être communiquées gratuitement dans *dissonance*.

Beat Gysin souligne que le tirage, aux yeux de l'OFC, est un élément déterminant et que renoncer à la page dans la *RMS* serait problématique.

Roman Brotbeck explique qu'il a plusieurs fois discuté de ce sujet avec l'OFC et qu'on lui a fait savoir que *dissonance*, moyennant quelques ajustements, serait soutenue.

Johannes Knapp relativise ce point : en effet l'OFC prévoyait à l'origine un crédit pour le soutien aux revues, en particulier aux revues littéraires. Dans la stratégie culturelle de la Confédération, il était même prévu que des contrats de prestations soient conclus pour des durées de quatre ans. Au début de l'année 2016, l'OFC a renoncé à ce fonds suite à de nouvelles mesures d'économie politiques. Bien que *dissonance* ne soit pas une revue littéraire, l'OFC a d'ores et déjà annoncé qu'elle pourrait vraisemblablement recevoir «une petite part du gâteau».

William Blank propose un vote consultatif :

Qui est pour le maintien de la page rédactionnelle de l'association dans la *RMS* (à partir de 2018) ?

La majorité est pour, avec 42 voix, 24 membres sont contre, et 18 s'abstiennent.

5.5. Site internet et identité visuelle de l'ASM

Johannes Knapp informe que l'ASM va avoir une nouvelle identité visuelle. Le comité en a décidé ainsi après une discussion approfondie en début d'année. L'actuelle identité visuelle de l'ASM s'est affaïdi au cours des années et a perdu de son unité suite à des modifications ponctuelles. Le logo est déjà prêt. Il peut également être mis en valeur de manière exceptionnelle même en tout petit format sur des flyers.

Dans le même registre, un nouveau site internet est prévu. Il est actuellement en construction et sera mis en service en automne 2016. L'ASM a besoin de toute urgence d'un CMS facile à utiliser, afin de faciliter la communication envers les membres et les tiers (annonces sur la page d'accueil, forum pour les membres, etc.). Le CMS utilisé actuellement ne permet aucune interface pour l'intégration des données concernant les membres, alors que le nouveau site prévoit une telle possibilité. Un menu déroulant qui rend l'ensemble des points de la navigation visible en un seul regard, devrait faciliter grandement la navigation. Les menus déroulants utilisés jusqu'ici ne permettent pas une vue d'ensemble et sont partiellement structurés de manière illogique. Une nouveauté importante est le calendrier, qui permet aux membres d'enregistrer leurs manifestations directement dans le front-end, et ce sans même recourir à un login. Les publications pourront ensuite être retravaillées par la rédaction en back-end avant la mise en ligne. Le calendrier représente un défi de taille et requiert une assez longue phase de test, durant laquelle les membres seront étroitement associés au processus. La jeune agence bernoise qui a reçu le mandat pour le site internet mettra aussi à disposition un nouvel outil de rédaction de la newsletter.

5.6. Communauté de travail pour la diffusion de la musique suisse

Christian Kobi rappelle qu'il s'agit de la production de la série de CD Grammont, Portrait + Sélection. Le groupe Migros (Musiques Suisses) et la Suisa se sont retirés de la communauté de travail fin 2015. Les membres restants sont actuellement la Fondation Suisa, Pro Helvetia, la SRG/SSR et l'ASM.

Il lit la prise de position de Musiques Suisses :

« Le marché mondial du CD doit compter avec des chiffres d'affaires en recul drastique ces dernières années. Le label du Pourcent-culturel Migros, Musiques Suisses, n'a pas été épargné par cette vague. Un examen stratégique récent du projet est arrivé à la conclusion que la production de CDs n'est plus d'actualité. Le label Musiques Suisses est maintenu. L'enregistrement des 380 titres en cours sera mené jusqu'au bout. A partir du 1^{er} janvier 2017, aucun nouvel enregistrement ne sera cependant produit. » (Traduction ASM)

A l'avenir, une plateforme d'archives sera constituée, sur laquelle toutes les publications seront rendues accessibles. Une playlist sera également créée, pour laquelle la communauté de travail envisage l'élection d'un curateur.

Heinz Holliger pense qu'il n'est pas vrai que le CD n'est plus d'actualité. Il existe encore de nombreux labels. La Migros aurait dû s'impliquer davantage dans la distribution. En outre les vinyles reviennent à la mode et leur vente augmente.

William Blank rappelle que l'ASM est membre de la Communauté de Travail, mais que la décision ne lui revient pas. Elle dépend aussi des subventions fédérales et n'a pas les moyens financiers pour investir, par exemple, dans le mastering de cette collection. Il faudra trouver des partenaires pour cela à l'avenir.

Javier Hagen voudrait savoir s'il est vrai que la CT (Communauté de Travail) a pour devoir de réfléchir à de nouveaux moyens de commercialisation des CDs et ce qui a été fait au cours des dernières années à ce propos.

Johannes Knapp répond que jusqu'à récemment, des CDs étaient produits. La CT poursuivra son but (la diffusion de la musique contemporaine) suivant les lignes directrices de la communauté. La communauté a pour but de revaloriser 150 CDs, de les rendre gratuitement accessibles au niveau global et de les diffuser. L'ASM ne peut malheureusement plus contribuer financièrement à la CT, elle prend en revanche à sa charge une partie de l'administration et le bureau de la communauté sera probablement basé à l'avenir à l'ASM.

Javier Hagen est d'avis qu'il ne faudrait pas seulement valoriser les archives, mais aussi générer des projets et réfléchir au moyen de produire, sinon d'entreprendre de nouveaux enregistrements.

Proposition est faite dans l'assemblée de demander à la Migros si l'argent prévu pour la production de CDs pourrait revenir d'une manière ou d'une autre à la communauté de travail.

Johannes Knapp insiste sur le fait que la Migros s'est retirée après que la nouvelle constellation de la communauté de travail ait été formée. Ce n'est qu'après coup que la CT a dû prendre connaissance du fait que la Migros ne produirait plus de CDs à partir de 2017.

5.7. *Dissonanz/Dissonance*

Sur le sujet *dissonance* et en lien avec l'Assemblée générale extraordinaire du 8.11.15, une requête a été déposée:

Requérant : Alfred Zimmerlin. Date de dépôt : 29 juin 2016 texte de la requête :

Publication de Dissonanz/Dissonance

Rapport du comité concernant les mesures prévues et adoptées en vue du maintien de « Dissonanz/Dissonance » à l'attention de l'assemblée. Discussion et rapport décisionnel de l'assemblée pour la suite.

État des lieux de la rédaction de Dissonanz/Dissonance sur la mise en œuvre des décisions prises par l'AG extraordinaire du 8 novembre 2015.

Réflexions stratégiques sur l'avenir de l'ASM.

Le comité ouvre un dialogue avec l'assemblée sur l'avenir de l'ASM en interrogeant par exemple les rapports ASM-Hautes écoles de musique, ASM-médias, contacts internationaux ainsi que d'autres aspects proposés par le comité et les membres.

(Traduction ASM)

5.7.1. **État des lieux par la rédaction concernant la mise en œuvre des décisions du 8.11.2015**

Cécile Olshausen rappelle que *dissonance* était sur le point de disparaître en 2015, suite au retrait de la Conférence des Hautes Ecoles. L'assemblée extraordinaire a décidé que la revue devait continuer d'exister en 2016 tel quelle, mais en faisant des efforts d'économie.

Cécile Olshausen a rassemblé une nouvelle équipe en accord avec le comité, pour la rédaction française, Christoph Haffter et pour la mise en page, Hubert Neidhart. Elle explique qu'entre-temps, il est clair pour la rédaction qu'elle se doit de penser en termes économiques et de soutenir l'ASM autant que possible dans sa recherche de soutiens financiers. Ainsi 150 nouveaux abonnements ont pu être conclus auprès des Hau-

tes Ecoles, ce qui rapporte environ CHF 5000.- de rentrées d'argent supplémentaires. Les rentrées d'argent générées par les annonces ont également pu être augmentées de manière substantielle (1/3 de plus que l'an dernier). Ça a été une démarche éprouvante, mais qui a fait ses preuves. Elle profite de l'occasion pour remercier chaleureusement les annonceurs.

Elle rapporte qu'ils ont pu collaborer avec deux partenaires cette année, la section Recherche de la Haute Ecole de Musique de Berne ainsi que Pakt (Netzwerk für neue Musik Bern). Grâce à cette collaboration financière, quatre numéros ont pu paraître cette année.

Grâce à « l'action Fueter », près de CHF 15'000.- ont pu être récoltés auprès des membres. Elle remercie très chaleureusement tous les donateurs et spécialement Daniel Fueter, Simone Keller, Roland Moser et Roman Brotbeck, qui se sont beaucoup investis dans le projet et ont fait jouer leurs contacts personnels. Grâce à cette action, les comptes se clôtureront probablement cette année avec un bénéfice de près de CHF 15'000.-.

Concernant le groupe de travail, plusieurs rencontres en petits ou grands groupes ont eu lieu pour réfléchir ensemble à l'avenir de la revue. Cécile Olshausen a également mené des entretiens bilatéraux avec des musiciens, des compositeurs, des improvisateurs, des experts des médias et un éditeur. Tous sont unanimes pour dire que *dissonance* doit continuer d'exister, aussi sous forme imprimée.

Quant au contenu, l'accent doit être mis davantage sur la culture politique, les débats, la rencontre avec d'autres arts. La proximité avec les lecteurs doit aussi être recherchée afin de demeurer représentatif des thèmes souhaités. Son contact avec un éditeur zurichois s'est révélé très intéressant et instructif. Il était étonné que l'ASM ne s'identifiait plus avec *dissonance* et ne se serve plus de la revue comme journal de l'association.

Malgré le bénéfice mentionné, l'avenir n'est pas assuré. Il n'y a aucune garantie que deux partenaires puissent être trouvés chaque année. Il n'y a en outre que deux personnes actives à la rédaction et le travail n'a pas diminué. Les conditions cadre pour 2017 doivent être redéfinies. Malheureusement certaines tâches ne pourront plus être assumées, comme le calendrier de concerts sur le site internet par exemple. Elle se réjouit de collaborer de manière constructive avec le nouveau comité.

5.7.2. Rapport du comité et de la direction concernant les actions entreprises et prévues pour la pérennisation de la revue

Jonas Kocher fait savoir que Johannes Knapp et Sarah Gaffino parcourent actuellement systématiquement le paysage des fondations suisses, afin de sonder les possibilités de financement par des tiers.

Le travail de la rédaction et du comité ainsi que de toutes les instances doit être encore mieux coordonné à l'avenir. Cela nécessite une répartition plus claire des domaines de compétences (comité - rédaction - comité éditorial - association de donateurs).

Johannes Knapp annonce que des exemplaires de *dissonance* ont été déposés au KKL, ce qui n'a été possible que grâce au soutien de la section marketing du Festival de Lucerne, qu'il remercie chaleureusement.

Javier Hagen demande si *dissonance* sera aussi exposé à l'avenir.

Johannes Knapp répond que rien n'empêche cela. L'action pourrait être répétée dans d'autres lieux, aussi longtemps que les administrateurs respectifs se montrent disposés à le faire.

Il annonce que la Bibliothèque nationale va digitaliser tous les numéros de *dissonance* publiés et les rendre accessibles au public gratuitement sur la plateforme e-periodica. (Cela n'engendre aucun frais pour l'ASM.) Par ailleurs, l'ASM aurait la possibilité de diffuser la revue à l'avenir sous forme d'application pour Smartphone, ordinateur et Android. L'ASM a déjà lancé un appel d'offres à ce sujet. L'option favorisée par la direction de l'ASM consiste en une plateforme de publication digitale via un CMS facile à utiliser, sur laquelle des PDFs pourront être téléchargés et qui serait enrichie d'éléments interactifs. Les coûts se montent à quelques milliers de francs. La *Neue Zeitschrift für Musik (NZfM)* éditée par Schott Music se sert déjà d'une application depuis quelques années. Il y aurait la possibilité de proposer des abonnements pluriels pour les publications de l'application, c'est-à-dire que tous les abonnés à *dissonance* pourraient également télécharger la revue NZfM éditée dans la même application et vice-versa. Cette possibilité est déjà étudiée par Johannes Knapp depuis décembre

2015 avec Schott/NZfM. L'indépendance rédactionnelle serait assurée. Le concept n'attend que sa réalisation. Il serait mené de façon à viser une situation de win-win, sans que les revues ne voient leur contenu altéré.

Alfred Zimmerlin dépose la requête suivante :

L'AG recommande au comité de l'ASM de considérer *dissonance* comme une tâche prioritaire, autant sur le plan idéal que financier. Les structures de la collaboration entre le comité et la rédaction de *dissonance* et la répartition exacte des tâches doivent être mises à l'examen jusqu'à la nouvelle AG.

La requête est adoptée à une large majorité.

William Blank ajoute que depuis qu'il est président, *dissonance* a été un thème très important au sein du comité et que le comité continue de s'engager en faveur de la revue.

5.8. Office fédéral de la culture: Régime d'encouragement 2017-2020

Concernant la nouvelle ordonnance sur le soutien structurel aux associations professionnelles, une requête a été déposée à l'attention de l'AG :

Requérant : Roman Brotbeck, Javier Hagen. Date de dépôt : 1^{er} juillet 2016.

Texte de la requête :

Pourparlers avec l'Office fédéral de la culture

Information du comité sur le contenu et l'état du travail portant sur la requête due au 31 octobre 2016 par l'ASM auprès de l'OFC pour la période de subvention 2017-2020.

Renseignements sur l'attitude de l'ASM à l'égard des critères d'encouragement des organisations culturelles. Discussion et décisions de l'AG pour la suite et choix éventuel d'un conseil extérieur.

5.8.1. Explications sur la nouvelle ordonnance du DFI concernant les organisations culturelles.

Johannes Knapp résume la politique d'encouragement de l'Office fédéral de la culture (OFC). La Loi sur l'encouragement de la culture (LEC) est entrée en vigueur en janvier 2012. Elle décrit la répartition des compétences de la Confédération, des cantons, des villes et des communes. En outre elle régit la répartition des tâches entre les instances fédérales responsables de la culture (avant tout l'OFC) et Pro Helvetia. L'ASM dépend l'OFC dans la mesure où elle offre une aide financière aux organisations regroupant des acteurs culturels professionnels. Il renvoie à l'art. 14 de la LEC. Pro Helvetia a également une grande importance pour l'ASM : d'une part la fondation soutient la diffusion de la musique (art. 5.19 LEC), d'autre part, elle soutient la création artistique avec des contributions à des œuvres et à des projets (art. 20). L'ASM peut compter sur une collaboration étroite avec Pro Helvetia, collaboration qui s'est développée au cours de l'histoire. Sans Pro Helvetia, auprès de qui l'ASM dépose chaque année des requêtes, les Journées de la Création de même que *dissonance* ne seraient pas réalisables.

Les décisions prises dans le cadre de la Loi sur l'encouragement de la culture reposent sur les deux bases légales suivantes : d'une part l'ordonnance sur l'encouragement à la culture de la Confédération, d'autre part les concepts d'encouragement promulgués par le Département fédéral de l'intérieur (DFI) (sans oublier l'ordonnance sur les subventions de Pro Helvetia).

C'est grâce à ce concept d'encouragement que le DFI détermine les conditions requises et la manière de soutenir les organisations culturelles. L'ordonnance actuellement valable est entrée en vigueur le 1^{er} septembre, soit deux jours avant l'AG. Dorénavant, l'OFC n'entrera en matière que pour les prestations de service suivantes : informations aux membres sur les conditions cadres de la profession, conseils personnalisés et réguliers aux membres, informations au public et aux cercles intéressés sur les activités de l'organisation, ainsi que représentation et préservation des intérêts du secteur d'activité sur le plan national et international.

Johannes Knapp fait remarquer qu'une part non négligeable des activités de l'ASM déborde du cadre des quatre domaines de prestations de services mentionnés, si l'on lit l'ordonnance à la lettre. Cette constatation

n'est pas à prendre comme une injonction à obéir aux réglementations de l'OFC, mais en tant qu'avertissement interne. Exposer autrement ou élargir la notion de prestations de service ne serait vraisemblablement pas d'une très grande utilité.

D'un point de vue historique, l'ASM a pour but d'une part de promouvoir la musique contemporaine (domaine d'encouragement de Pro Helvetia), d'autre part de préserver les intérêts de ses membres et d'apporter des prestations spécifiques (compétences d'encouragement de l'OFC). La LEC établit pourtant une séparation nette des compétences entre l'OFC et Pro Helvetia. Avec le nouveau concept de soutien aux organisations culturelles du DFI, cette politique d'encouragement sera appliquée de manière encore plus systématique. La direction vers laquelle pointe la politique culturelle de l'OFC est cependant connue depuis plus longtemps. Le 31 mai 2016, la section Création culturelle a déjà annoncé la couleur à toutes les personnes présentes lors d'une séance d'information. Durant la période d'encouragement 2012-2015, qui a été prolongée d'une année, l'OFC a incité les KUOR à collaborer de manière plus étroite. On a même parlé de fonds pour la médiation – avec un « succès modéré » selon l'OFC. Si l'on prend en considération l'ensemble des KUOR, la tendance à la diminution des associations apparaît évidente. Dans le domaine des arts visuels et du design, il existe à chaque fois une seule association, de même en littérature. Dans le domaine du théâtre, jusqu'ici, il en existe deux, Danse Suisse et Reso. Cette dernière sera soutenue par Pro Helvetia durant la prochaine période d'encouragement (selon renseignement OFC du 31 mai 2016). Et dans les domaines du cinéma et du théâtre, il existe des associations qui ne sont même pas actives sur le plan national et qui ne seront plus subventionnées à l'avenir. L'ASM a cependant l'avantage que les quatre régions linguistiques soient représentées au sein du comité. Reste la question : QUE soutiendra encore l'OFC à l'avenir et qu'est-ce qu'elle ne soutiendra pas ? La seconde question est : COMMENT, c'est-à-dire dans quelle mesure les associations seront soutenues ? A l'avenir, une contribution fixe sera versée pour chaque KUOR. Du fait qu'il existe plusieurs associations dans le domaine de la musique, cette contribution fixe devra être partagée proportionnellement. Pour le domaine de la musique, le montant fixe à disposition est estimé à CHF 100'000.- à peine. Le nombre de membres représente un critère décisif pour le montant alloué (excepté les membres non-professionnels et les membres passifs). Le troisième critère est également quantitatif : l'étendue des prestations. Le 31 mai, l'OFC a déjà fait savoir à ce propos que seuls 70% des coûts relatifs aux prestations de service seraient pris en charge par l'OFC. Cela figure également dans l'ordonnance. Pour la période d'encouragement à venir, l'OFC dispose d'environ 2,6 millions de francs pour le soutien aux KUOR.

L'ASM va déposer une requête auprès de l'OFC fin octobre 2016, pour un soutien financier sur quatre ans. La décision de l'OFC sera connue au plus tard fin janvier 2017. Il subsiste l'espoir de pouvoir disposer de pronostics sûrs d'ici décembre 2016. S'il en va autrement, la planification n'en sera que plus compliquée.

5.8.2. Perspectives et actions futures

Roman Brotbeck et **Javier Hagen** informent que tous deux ont pris contact avec le comité de l'ASM pour évoquer le sujet d'une fusion, d'une intégration, d'une collaboration étroite entre la Société suisse de musique contemporaine (SSMC), l'Edition musicale suisse (EMS) et l'ASM. Le but étant d'augmenter significativement le catalogue de prestations de l'ASM en vue du dépôt de la requête auprès de l'OFC – avec Musinfo, avec des négociations internationales, avec des conseils, soit avec tout ce que l'OFC serait susceptible de soutenir. Roman Brotbeck remercie Johannes Knapp pour son exposé précis, mais il pense qu'un point n'est pas tout à fait correct : l'exigence de collaboration entre les associations sera forcée davantage. Lors d'une séance d'information de l'OFC fin mai 2016, un représentant du secteur aurait demandé ce qui se passerait si l'on ne collaborait pas. La réponse était que pas un centime ne serait versé. C'est ce qui l'aurait poussé, lui et Javier Hagen, à déposer une requête à l'AG.

Javier Hagen lit le texte de la requête : « La SSMC et l'EMS proposent, dans le contexte de la modification des conditions d'encouragement de l'OFC, une collaboration avec l'ASM et d'autres associations professionnelles musicales, comme par exemple avec l'Union suisse des artistes musiciens (USDAM) et d'autres associations mentionnées, dans le but de créer des synergies et d'augmenter ensemble la qualité et le nombre des prestations. » Nous avons imaginé cette collaboration car il en allait de la survie de notre association. Ce serait l'unique possibilité de s'assurer que les fonds des KUOR seraient durablement dévolus à la musique contemporaine en Suisse.

Javier Hagen poursuit: « En tant que présidents de la SSMC et de l'EMS, nous demandons que l'ASM nomme une personne indépendante et expérimentée afin de mener des négociations avec la SSMC, l'EMS, l'Union

suisse des artistes musiciens (USDAM), le Syndicat Musical Suisse (SMS) ainsi que d'autres associations professionnelles de musiciens conformément au mandat de l'ASM avec pour objectif de présenter à l'OFC un concept commun convaincant fin octobre. Pour cette tâche, nous proposons Daniel Fueter que je vais présenter brièvement. Comme nous l'avons déjà entendu, Daniel Fueter est un combattant de la première heure du paysage musical suisse. Il est pianiste, compositeur, organisateur, en bref : ce qu'on appelle « un animal politique » Il était directeur du conservatoire de Zurich, devenu plus tard la Haute de Théâtre et de Musique de Zurich. Il a également été passablement influent lors du tournant qui a vu l'institution devenir la Haute Ecole d'art de Zurich. Il a dirigé la Musikpodium et l'Académie Suisse de Musique d'Aarau, a lui-même été président de l'ASM, puis de Suisseculture. Dernièrement, il a siégé au Conseil suisse de la science et de la technologie, et il est membre de presque toutes les associations de musiciens. Il serait difficile de trouver un homme plus expérimenté et plus compétent et nous lui sommes reconnaissants d'avoir accepté cette nouvelle mission. Nous recommandons à l'AG d'approuver son élection par vote. »
(Traduction ASM)

Jonas Kocher informe l'assemblée que la direction est en contact avec l'OFC depuis des mois, ainsi qu'avec les autres organisations du domaine musical soutenues par l'OFC (SMS, USDAM, MSS). Le comité a conscience de l'enjeu.

Johannes Knapp explique, pour mettre les choses au clair, que sur le fond, la demande de Roman Brotbeck et Javier Hagen vise des domaines qui ne sont pas couverts par des crédits-KuOr. Il ne suffit pas de faire passer quelque chose en tant que prestation de service pour pouvoir toucher de l'argent du secteur culturel. Il estime qu'il en va de son devoir, en ces temps d'insécurité par-rapport à l'avenir proche, d'informer de manière claire et d'écarter les informations erronées. Il rappelle que Roman Brotbeck a lui-même déclaré en avril 2016 que la Musinfo/EMS n'était pas certaine de pouvoir être soutenue par la section du patrimoine culturel. Un tel projet était davantage du ressort des « Musées, collections et réseaux de tiers » que des quatre domaines de prestations de services pour lesquelles la section Création culturelle est compétente. **JK** rappelle que Roman Brotbeck a envoyé l'ordonnance en question au comité au mois d'avril. **JK** prie les membres de ne pas tout mélanger, cela ne ferait que brouiller la vision de la problématique dans son entier.

William Blank: le problème de l'ASM n'est pas celui qui est décrit par la requête. La question est de savoir comment agir de manière judicieuse. Il existe un problème urgent : l'application des critères sera menée de manière considérablement plus stricte que jusqu'à présent. Il lit l'article 1 de l'ordonnance à haute voix (amélioration des conditions de travail). William Blank rappelle qu'en 2012, l'ASM a déjà perdu CHF 100'000.-, non parce que la demande était rédigée de manière négligée, mais parce que certaines activités de l'ASM ne répondaient tout simplement pas aux critères du fonds d'encouragement. William Blank lit l'art.2, al.2 des nouvelles directives KUOR à haute voix : «Des contributions sont allouées pour les coûts engendrés par la fourniture des prestations visées à l'art. 3, al. 2. Ne sont pas soutenues: a. Les organisations dont les objectifs sont principalement axés sur l'enseignement scolaire, la formation ou les sciences; b. les organisations oeuvrant dans le domaine culturel mais dont les activités sont principalement axées sur la promotion et la médiation du travail des acteurs culturels ou sur la collection et la conservatio de biens culturels.

William Blank rappelle que c'est pour cette raison que sa demande pour son concept de *Centre de ressources* n'a pas aboutie. Un accord a été trouvé avec Hans-Jürg Meier pour que l'ASM et l'EMS collaborent de manière étroite. Dans le cadre du *Centre de ressources*, ce qui a été énoncé était pris en compte, et qui revient sur la table avec cette requête. Un aspect important qui n'a pas encore été mentionné est le fait que l'OFC préfère collaborer avec des partenaires puissants, de préférence une seule association par secteur, plutôt que quatre associations différentes. D'après lui, il incombe au nouveau comité de développer une stratégie qui va dans ce sens. C'est pourquoi une collaboration, aussi positive soit-elle, entre l'ASM et l'EMS/Musinfo n'est pas prioritaire dans ce contexte. Il est conscient de l'importance du fait que l'AG élise un comité qui prenne cette problématique en mains. Il n'a rien contre Daniel Fueter, qu'il connaît bien, mais il se pose la question de savoir si l'élection d'un conseiller externe est réellement pertinente dans un moment tel que celui-ci. Le comité est tout à fait au courant de ce qui sera soutenu à l'avenir et ce qui ne le sera pas. JK a constamment œuvré dans la transparence et a rappelé sans relâche les tenants et les aboutissants du débat.

William Blank ajoute que l'ASM devrait formuler une proposition qui mette l'accent sur les prestations de service définies par l'OFC plutôt que sur des collections ou des banques de données. L'ASM se trouve déjà dans une situation précaire sans l'intégration de l'EMS/Musinfo.

Roland Moser fait remarquer qu'il s'agit là de très belles intentions de la part du comité. Elles proviennent cependant d'une nécessité, car on sait qu'autrement le soutien de l'OFC sera soit réduit, soit annulé. Pendant des années, rien n'a été entrepris à ce sujet. Lorsqu'on a la chance d'avoir une personne sous la main qui a réellement travaillé dans tous ces domaines, on ne peut refuser son assistance. Daniel Fueter dispose d'une connaissance du sujet qui n'a pas son égale au sein du comité.

Daniel Fueter annonce qu'il avait prévu de ne pas se prononcer lors du débat. Il lui importe peu d'être considéré comme un fossile de la scène musicale suisse que l'on déterre. Un regroupement des organisations musicales, forcé ou non, représente aussi une chance de devoir, et, espérons-le, de VOULOIR développer des stratégies communes. S'il peut être d'une assistance sur des questions de fusion, ce serait avec plaisir. Il va absolument de soi pour lui que son assistance doit être approuvée et soutenue par l'assemblée. Il revient au nouveau comité de décider s'il souhaite saisir cette opportunité ou non. Les KUOR se trouvent sous une pression incroyable, qui met en danger notre profession. Il est important de se regrouper et de réfléchir à des solutions convaincantes pour remédier aux problèmes actuels. **DF** montre un réel intérêt pour l'EMS, l'UDAM et pour l'ASM, et se dit prêt à leur venir en aide.

Johannes Knapp: la requête déposée le 1^{er} juillet était formulée de manière lacunaire. Le comité et le secrétariat auraient bien aimé savoir en amont de quoi il s'agissait exactement. Attendre l'AG pour sortir ses quatre vérités n'inspire pas confiance et est un procédé déloyal. De plus, les représentants des trois autres KUOR-musique concernés n'ont pas pu prendre connaissance de la requête en amont puisqu'elle n'existait pas sous cette forme. Imposer un conseiller externe aux autres associations KUOR par-dessus n'est pas une solution élégante. La requête donne l'impression qu'il s'agit d'autre chose que de défendre les intérêts de l'UDAM, de l'EMS et de l'ASM. Si l'intention des requérants avait été clairement énoncée dans la requête, la direction aurait pu en informer les autres associations en amont de l'assemblée afin de les impliquer davantage dans le débat. A l'avenir, **JK** prie les membres de déposer des demandes complètes afin d'éviter de devoir compter avec des surprises. Cela peut paraître trop formel aux yeux de certains, mais le respect des délais permet justement d'éviter ce genre de discussions échauffées de se produire durant l'AG.

Marianne Doran intervient en tant qu'invitée: la discussion au sujet du renforcement des collaborations a déjà commencé il y a plusieurs années de cela. Une analyse a démontré que l'union des forces permettait de faire bouger davantage les choses. D'un côté, les associations jouissent de cultures différentes, parfois de longues traditions. Dans deux mois, lorsque le travail de collaboration aura commencé, on pourra déjà user de potentiels. La question serait : où collaborer, où peut-on se renforcer politiquement, si tous les musiciens se réunissent dans une seule association. Il existe suffisamment d'exemples sur la terre qui prouvent que cela peut fonctionner. C'est une chance. Nous devons veiller à ce que les principes qui se sont développés au cours des années ne soient pas perdus. Une fusion est un processus lent qui demande de la patience et de la prudence. Elle demande à l'AG d'agir avec prudence et de ne pas accepter ou de valider des requêtes de manière hâtive.

Katharina Gohl Moser: le fait de proposer un candidat n'est pas un acte de défiance envers le comité actuel. Il faut trouver les mots justes et maîtriser ce langage, ce qui est le cas de Daniel Fueter. Renoncer à un tel appui serait une lourde erreur.

Daniel Fueter rappelle qu'un Oui de l'assemblée n'est qu'un conseil, une sorte de vote consultatif. Au final, la décision revient au comité de décider des conditions de collaboration avec le conseiller externe. Il peut ainsi décider de ne recourir qu'une seule fois à cet appui, comme plusieurs.

Vote:

Proposition de vote: les membres présents bénéficiant du droit de vote souhaitent-ils proposer Daniel Fueter en tant que conseiller externe au comité pour les deux prochains mois où il s'agira d'examiner par quel moyen les quatre associations pourraient se rapprocher ? La condition étant qu'il revient au nouveau comité de décider s'il souhaite bénéficier ou non de cette assistance.

L'AG adopte la proposition avec une majorité écrasante (6 abstentions).

William Blank remercie Daniel Fueter pour sa généreuse mise à disposition.

6. Elections

6.1. Président et comité

William Blank précise qu'il ne se retire pas, mais qu'il ne souhaite pas renouveler son mandat qui se termine, comme Laurent Mettraux. Beat Gysin renonce à son mandat après sept années passées au comité et Simone Keller se retire pour des raisons de santé.

Jonas Kocher, David Sontòn Caflisch et Christian Kobi restent au comité, leurs mandats arrivant à échéance au cours des années à venir. Il y a donc quatre postes vacants. Conformément aux statuts, l'ordre du jour et la proposition des quatre candidat(e)s ont été envoyés aux membres vingt jours avant le 3 septembre. Pour succéder au président sortant William Blank, le comité soumet la candidature d'Anne Gillot au vote. En outre Carlo Ciceri, Arturo Corrales et Dragos Tara présentent leur candidature au comité. Ces quatre candidats ont été choisis en commun par le comité en vue de la collaboration future avec les trois membres restants.

Au soir du 28 août, le comité et la direction ont reçu une lettre contenant les noms de trois autres candidats (Katharina Gohl Moser en tant que présidente, Michelle Ziegler et Moritz Müllenbach) les priant de bien vouloir les faire suivre auprès de tous les membres. Cette demande a été exaucée par la direction dans un délai de 20 heures.

Les biographies des candidats ont été jointes à la lettre. Les candidats présents de présentent brièvement en personne.

Roman Brotbeck souhaiterait que le vote pour la présidente ait lieu d'abord, et ensuite le vote pour les autres membres du comité.

Le comité demande un vote à bulletins secrets.

William Blank rappelle que l'OFC exige un candidat venant du Tessin pour le comité.

Walter Fähndrich voudrait savoir s'il y a d'autres candidatures et propose Cécile Olshausen. Il s'étonne qu'il n'y ait que des candidats issus de la Romandie.

Cécile Olshausen ne souhaite pas être candidate.

Jonas Kocher explique que le comité a demandé à plusieurs membres suisses allemands de se présenter comme candidats, mais que malheureusement aucun n'a souhaité déposer sa candidature. Le comité jugeait important de proposer la candidature de Dragos Tara, une personne qui est au fait du système juridique.

Election de la présidente:

76 électeurs sont présents ; la majorité absolue requiert 38 voix

1^{er} tour : Anne Gillot : 34
 Katharina Gohl Moser : 42

Katharina Gohl Moser est élue avec 42 voix en tant que nouvelle présidente de l'ASM.

Katharina Gohl Moser remercie l'assemblée et se réjouirait de voir Anne Gillot concourir pour participer au comité.

Anne Gillot se porte candidate comme membre du comité.

Election du comité :

Roman Brotbeck propose de voter chaque candidat séparément et **Roland Moser** propose de commencer avec Carlo Ciceri, car il faut absolument un membre provenant du Tessin.

William Blank demande aux membres de voter à main levée pour Carlo Ciceri.

Carlo Ciceri est élu à une grande majorité.

Pour les deux places restantes, il reste cinq candidats: Michelle Ziegler, Anne Gillot, Dragos Tara, Arturo Corrales et Moritz Müllenbach.

Anne Gillot est élue au 1^{er} tour avec 58 voix

Michelle Ziegler est élue au 2^{ème} tour avec 34 voix

6.2. Conseil de fondation de la Caisse de secours

Au terme de leurs mandats, Claudine Wyssa, Marie Anne Jancik, Laurent Mettraux et Jacques Lasserre se tiennent à disposition pour une réélection.

La présidence revient, selon le règlement de la Caisse de secours, au trésorier de l'ASM. Celui-ci sera élu lors de la prochaine séance de comité.

Les 4 membres du Conseil de fondation sont réélus à une large majorité.

6.3. Jury des Journées de la Création 2017

Comme déjà mentionné, le comité propose les membres du jury suivants pour le choix des partitions qui seront envoyées pour le Call for scores :

Alfred Zimmerlin, Arturo Corrales, Helena Winkelmann

Les membres du jury sont élus à la grande majorité.

Les autres membres du jury sont David Sontòn Caflisch, Marc Texier et Matthias Kuhn.

7. Divers

Jonas Kocher remercie les membres du comité sortants pour leur travail précieux et **Johannes Knapp** remet à chacun une petite attention.

William Blank explique que les neuf années passées au comité ont été une expérience unique pour lui. Il a beaucoup appris, également dans le cadre des échanges avec la Suisse alémanique. Le travail avec ses collègues du comité a été très intensif mais aussi très enrichissant.

Il souhaite la cordiale bienvenue au sein du comité à Katharina Gohl Moser et à tous les nouveaux membres et leur souhaite tout de bon dans leur tâche difficile. Il remercie l'administration pour son bon travail et tout particulièrement Johannes Knapp, qui s'est intégré à la scène culturelle suisse et dans le monde de la politique culturelle suisse avec beaucoup d'énergie et de persévérance. Ses connaissances et ses expériences menées au sein de l'ASM sont les conditions préalables idéales pour le poste de directeur.

Johannes Knapp remercie William Blank pour l'étroite collaboration et Annette Ansermoz pour son soutien essentiel durant les derniers mois et il souligne qu'il se réjouit tout particulièrement de collaborer avec Sarah Gaffino.

William Blank rappelle les dates des Journées de la création musicale 2017 : les 1^{er} et 2 avril 2017. La date de l'assemblée générale 2017 sera communiquée ultérieurement.

Il déclare cette 117^e assemblée générale close à 15h00.

NDT : Le présent document a été traduit de l'allemand. Pour tout litige, la version allemande fait foi.

Traduction : Sarah Gaffino, Alexa Gruber, Annette Ansermoz, Johannes Knapp